

Habilitation à Diriger des Recherches Avis de présentation des travaux

Franck MAUNOURY

Présentera ses travaux en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches
Le mercredi 29 novembre 2023 à 14h00
à Le Mans Université – Amphi Bâtiment IRA

Le jury sera composé de :

Arnaud CHÉRON, Président - Le Mans Université
Lise ROCHAIX, Rapportrice - Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne
Isabelle DURAND-ZALESKI, Rapportrice - Université Paris Diderot
Gérard DE POUVOURVILLE, Rapporteur - ESSEC Business School
Frédéric KARAMÉ, Directeur HDR - Le Mans Université
Lionel PERRIER, Suffragant - Université Lyon 1
Yuri KUTOYANTS, Suffragant - Le Mans Université

Résumé des travaux :

Mes travaux de recherche appliquée en économie de la santé portent sur l'évaluation des technologies et stratégies de santé innovantes. Une technologie de santé est représentée ici par un nouveau médicament, un nouveau dispositif médical. Une stratégie de santé est appréhendée ici comme une organisation innovante de professionnels de santé dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée de patients.

Mes travaux répondent aux problématiques d'analyse décisionnelle du secteur santé en combinant des outils et méthodes issus des Sciences économiques et des Mathématiques appliquées : évaluation des technologies et stratégies de santé, allocation efficiente des ressources disponibles en santé (optimisation de la santé de la population au meilleur coût pour la collectivité), modèles statistiques markoviens et semi-markoviens, micro simulations de Markov, quantification de l'incertitude des résultats (courbe d'acceptabilité multi-options (CEAC), bénéfice monétaire net (NMB), valeur attendue d'une information parfaite (EVPI)), analyse des parcours de soins et évolution des états de santé des patients au cours du temps.

Les travaux présentés dans cette HDR suivent le cycle de vie des technologies de santé qui sont soumises à quatre grands types d'évaluation, ex ante : 1. la technologie de santé est-elle plus efficace, cliniquement et statistiquement, que les médicaments ou dispositifs médicaux existants ? 2. Si c'est le cas, cette technologie de santé est-elle efficiente (coût-efficace) par rapport aux technologies existantes ? 3. Si c'est le cas, cette technologie de santé est-elle soutenable pour l'Assurance maladie obligatoire (AMO), pour l'assurance maladie complémentaire (AMC), pour les patients et leur famille (reste à charge), par rapport aux technologies existantes ? Et ex post : 4. Si cette technologie ou stratégie de santé est financée par la collectivité, est-elle coût-efficace en vie réelle par rapport aux technologies ou stratégies de santé existantes (analyse des parcours de soins et de l'évolution de l'état de santé des patients) ?